

## MAJALAT - Forum Société Civile de Bruxelles NOTE CONCEPTUELLE & RECOMMANDATIONS *Justice Sociale et Climatique*

Le changement climatique représente un défi majeur pour la région méditerranéenne. La plupart des pays du sud de la Méditerranée connaissent une hausse des températures, une raréfaction de l'eau et une désertification croissante. Les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents. Ils ont une incidence sur la qualité de la vie et sur les principaux secteurs de l'économie, ralentissent la croissance économique et exacerbent les tensions sociales et géopolitiques. Les mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques sont donc fondamentales pour promouvoir la croissance, des conditions de vie durables et, enfin, la stabilité et la sécurité dans la région.

Lors de l'atelier, les participants des organisations de la société civile travaillant dans le voisinage sud-européen ont convenu que pour surmonter les inégalités et les conflits sociaux, il est essentiel de lier le climat et la justice sociale. L'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Accord de Paris et la Convention sur la diversité biologique sont des engagements internationaux qui devraient fournir un cadre aux politiques et au financement de l'action extérieure de l'UE pour assurer le climat et la justice sociale dans le voisinage méridional. Toutefois, le respect des engagements politiques est compromis par les intérêts parfois contradictoires des différentes institutions et acteurs de l'UE opérant dans la région et par une concentration excessive sur la participation du secteur privé, la sécurité et les migrations. La cohérence des politiques pour le développement durable n'est pas toujours respectée. Le principal point d'entrée de la discussion du cycle d'activités 2019 visait à définir une approche politique devant être adoptée par la société civile en ce qui concerne :

1. Aide et changement climatique
2. Investissement et changement climatique
3. Engagement de la société civile
4. Corrélation entre climat et justice sociale
5. Cadre juridique

Cette note conceptuelle est le résultat des discussions qui ont eu lieu lors de l'Atelier thématique sur la justice sociale et climatique, tenue à Casablanca (Maroc) en avril 2019, et des réflexions subséquentes découlant du Séminaire Sud tenu à Tunis, en septembre 2019. Afin d'affiner les recommandations issues du cycle d'activité de Majalat, un expert indépendant actif dans le secteur de la société civile des pays du voisinage méridional a été recruté. L'expert avait pour objectif principal de mieux préciser et développer les recommandations à l'aide de dispositions, de politiques, d'instruments, de mécanismes et d'actions spécifiques de l'UE, afin de rendre ces recommandations opérationnelles et réalisables par l'institution de l'UE ciblée - et donc de mettre les recommandations en perspective avec les politiques de l'UE dans le domaine thématique spécifique examiné (à l'exception des deux derniers points d'entrée).

*Le contenu et le message politique du rapport et des recommandations n'ont pas été modifiés. Des points supplémentaires seront validés lors des discussions avec les participants lors du Forum civil de Bruxelles.*



## Points d'entrée

### 1. Aide et changement climatique

Au cours de l'atelier, les participants ont souligné l'importance de transférer l'aide publique au développement vers le changement climatique. Cependant, comme le changement climatique représente un défi nouveau et supplémentaire au développement (en plus de l'éducation, de la santé et des inégalités), le financement climatique pour aider les pays à mettre en œuvre leurs CND devrait être nouveau et s'ajouter à l'APD. L'UE s'est engagée depuis longtemps à consacrer 0,7% de son RNB à l'APD. Le financement de la lutte contre le changement climatique et l'APD sont actuellement acheminés par l'intermédiaire de l'instrument européen de voisinage (IEV) au cours de la période budgétaire actuelle de l'UE (2014-2020).

Pour le prochain exercice budgétaire de l'UE 2021-2027, le financement sera assuré par le biais de l'Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) (négociations en cours). Alors que l'objectif climatique proposé a été porté à 25%, le nouvel instrument met particulièrement l'accent sur la politique étrangère et les migrations de l'UE. Une meilleure intégration du climat et des actions environnementales est nécessaire, parallèlement aux autres priorités sociales, ainsi que la promotion du genre dans les actions climatiques. Le maintien d'un financement basé sur des subventions est particulièrement crucial pour les projets d'adaptation et d'accès à l'énergie, qui dépendent d'un soutien public constant.

#### **Recommandation à l'intention de la Commission européenne (DG CLIMA, DG DEVCO, DG NEAR), du Parlement européen (commissions des affaires étrangères et du développement) et du Conseil européen (groupe de travail CODEV)**

Pour le prochain budget de l'UE 2021-27 et le futur instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale, les décideurs devraient garantir :

- Un financement de la rubrique VI (action extérieure) d'au moins 10% du budget total
- Pour le NDICI, un objectif de dépenses climatiques et environnementales de 50% devrait être introduit
- 85% des programmes devraient avoir l'égalité des sexes parmi leurs objectifs
- 20% d'APD devraient être consacrés au développement humain et à l'inclusion sociale
- L'objectif des dépenses de migration (10% dans la proposition de la Commission - qui n'a aucune base dans un traité ou un accord international) devrait être supprimé
- Allouer une part plus importante du financement aux programmes thématiques ciblés

#### **Recommandation à l'intention de la Commission européenne (DG NEAR), du service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des délégations de l'UE**

En ce qui concerne la programmation des actions relatives au climat et à l'environnement dans le NDICI, qui doit officiellement démarrer en 2020, la Commission élabore les documents de programmation, le SEAE coordonne la vision stratégique et les délégations de l'UE organisent des consultations de pays. Tous les objectifs définis dans le NDICI (climat, développement humain, etc.) devraient être dûment pris en compte dans la programmation aux niveaux national et régional. La programmation doit soutenir les CND des pays, les plans des ODD et les plans nationaux d'adaptation.

#### **Recommandation à l'intention de la Commission européenne (DG CLIMA, NEAR, DEVCO) et des Etats**



EuroMed Rights  
EuroMed Droits  
الأورو-موسمية لحقوق  
الاتحاد الأوروبي

**solidar**



annd  
Asia NGO Network for Development  
شبكة المنظمات غير الحكومية الآسيوية للتطوير



Ref



### membres

La Commission européenne devrait améliorer le suivi du volume et de l'impact du financement sur le climat, des mesures de mitigation, des effets de l'adaptation et des secteurs. Pour commencer, elle devrait établir un plan d'action pour la révision des marqueurs de Rio et s'engager dans le développement de méthodologies plus précises de financement du climat, par le biais du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

L'UE devrait prendre une position ferme dans les négociations de la CCNUCC pour élargir ses futurs objectifs de financement pour le climat, y compris un objectif de financement basé sur des subventions et l'adaptation. L'UE devrait adopter une définition du financement « nouveau et supplémentaire » pour le climat, dépassant les 0,7% d'engagements du RNB.

## 2. Investissement et Changement Climatique

Avec les financements de l'UE acheminés par l'intermédiaire d'une multitude d'acteurs de la région aux priorités différentes, la capacité de l'UE à parvenir à une cohérence politique globale est limitée. De plus, l'attention croissante portée au secteur privé dans les politiques extérieures de l'UE n'est pas toujours en accord avec les questions de justice sociale et climatique. Parallèlement à un financement climatique accru, tous les autres financements et investissements doivent intégrer la question du climat et le soutien doit être canalisé vers une transition socialement juste.

**Financement mixte (Panachage des ressources) :** La coopération au développement de l'UE tend de plus en plus à associer APD à un financement privé. Bien que cela puisse compléter les efforts des finances publiques en faveur de bienfaits environnementaux globaux, des objectifs climatiques et des services de développement essentiels, ces objectifs ne sont pas la priorité absolue des projets et programmes soutenus par des financements mixtes et privés. Le financement mixte ne garantit pas les mêmes niveaux de transparence et de responsabilité que les financements publics et les subventions. Il existe peu de preuves sur les impacts du type d'investissements utilisant le panachage, y compris des données sur le financement, le développement et la valeur ajoutée, ainsi que peu de suivi et d'évaluation des outils de panachage actuels, y compris la facilité d'investissement pour le voisinage.

**Banques de développement multilatérales :** la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ont fourni d'énormes quantités de financement pour les combustibles fossiles dans les pays en développement au cours de la dernière décennie (par exemple, la BEI a fourni 2250 millions de dollars pour la production de combustibles fossiles à partir de 2010-16). Alors que la BEI a récemment annoncé une nouvelle politique de prêt à l'énergie qui exclura la quasi-totalité du financement des énergies fossiles à partir de 2021, de nombreuses autres institutions financières opérant dans la région continuent de financer des projets liés aux énergies fossiles (notamment la BERD en Égypte, en Jordanie, au Liban, en Palestine Maroc et Tunisie). Axé principalement sur le développement du secteur privé, la concurrence et la croissance économique, cela a été critiqué pour avoir laissé les droits sociaux, environnementaux et humains en marge dans le voisinage méridional. La BERD a renouvelé sa stratégie pour le secteur de l'énergie en 2018, mais inclut le gaz comme l'un de ses principaux piliers de la transition et permet le financement indirect du charbon par le biais de prêts aux entreprises.

**Responsabilité des entreprises :** les acteurs économiques jouent un rôle important dans la mise en œuvre des ODD et de nombreuses entreprises et investisseurs européens sont en position de faire une différence dans la région du voisinage méridional. Dans le passé, toutefois, l'élaboration des politiques en matière de responsabilité des entreprises a été généralement laxiste. La nécessité de mettre en œuvre une forme d'incitation concrète autre que la soft law est toujours d'actualité, afin d'accroître la crédibilité des entreprises européennes actives dans la région ainsi que de l'UE elle-même.



**Recommandations à l'intention de la Commission européenne (DG Clima, DG DEVCO, DG NEAR), du Parlement européen (commissions des affaires étrangères et du développement) et du Conseil européen (groupe de travail CODEV)**

Les priorités relatives au climat et aux ODD, ainsi que des garanties sociales conformes normes internationales et les dispositions visant à encourager le financement des acteurs locaux, doivent être rigoureusement reflétées dans la gouvernance des mécanismes de panachage, la garantie EFSD + et l'action extérieure, ainsi que dans toutes les IFI / IFD / BMD,

Des fenêtres d'investissement spécifiques dans EFSD + pour des projets d'atténuation et d'adaptation durables en matière d'énergie et de climat doivent être introduites.

Une extension globale des analyses environnementales et des études d'impact sur l'environnement doit être assurée afin de couvrir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Elle devrait également être mise à jour dans le standard commun de planification / programmation et de reporting concernant les fonds et instruments financiers extérieurs de l'UE.

Les programmes régionaux et, le cas échéant, thématiques, devraient englober les objectifs de neutralité climatique à long terme.

**Recommandations aux bureaux de pays de la BEI et de la BERD, à la Commission européenne (DG NEAR, CLIMA), aux États membres et aux gouverneurs de la BEI**

Les BMD / IFD devraient éliminer de toute urgence tout financement destiné aux activités nuisibles au climat. Les représentants de l'UE devraient œuvrer pour influencer la BERD et les institutions financières qui coopèrent dans la région par le biais de la plate-forme d'investissement destinée à éliminer progressivement le financement des énergies fossiles.

La BEI et la BERD doivent prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte qu'une proportion de plus en plus importante de son portefeuille soutienne l'action climatique, avec des dispositions spéciales pour les initiatives communautaires et les droits fonciers. Les deux doivent développer des stratégies d'investissement compatibles avec l'objectif de 1,5 ° C. Les banques devraient augmenter leur cofinancement des fonds pour le climat de la CCNUCC.

**Recommandation à l'intention du Parlement européen (INTA, LIBE, DROI, DEVE), Commission européenne (DG TRADE, GROW, NEAR), États membres**

Un mécanisme de vigilance des entreprises au niveau de l'UE est nécessaire pour garantir que les entreprises s'acquittent de leurs responsabilités et de leurs obligations en matière de respect des droits humains, des droits du travail, des droits environnementaux et du respect de l'accord de Paris. L'UE devrait également soutenir l'élaboration d'un traité contraignant des Nations unies sur les sociétés transnationales et les droits humains.

**Recommandations aux délégations de l'UE, aux bureaux de la BEI et de la BERD, à la Commission européenne (DG NEAR, CLIMA), aux États membres et au conseil d'administration de la BEI**

Dans les régions à fortement consommatrice de combustibles fossiles, le financement de l'UE peut soutenir la transition juste en soutenant les efforts visant à élaborer des plans de transition pour le développement à faibles émissions de carbone. La BEI et la BERD peuvent ainsi consacrer une part plus importante du financement pour une transition juste aux projets climatiques.

**Recommandation à l'intention de la Commission européenne (DG ECFIN), Conseil (groupe de travail sur le CPE), Parlement (Commission des budgets)**

Le plan d'action pour un financement durable de la Commission européenne comprend l'élaboration d'un système d'étiquetage des options de financement « vertes », destinée à encourager les investissements dans les projets et les entreprises écologiques. Le système doit être améliorée pour exclure totalement les combustibles fossiles, y compris le gaz, de l'étiquetage « vert ». Des critères de durabilité bien plus rigoureux sont nécessaires.



### 3. Engagement de la société civile

Les organisations de la société civile jouent plusieurs rôles dans la société : défenseurs, innovateurs, chiens de garde, partenaires de dialogue, exécutants de programmes et contribuent activement à la réalisation du développement durable et à la lutte contre le changement climatique. Pour que la mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable et pour que le développement soit réellement durable à long terme, la réduction actuelle de l'espace public est une menace à laquelle il faut remédier. Afin de maintenir un engagement et une participation efficaces de la société civile, il est essentiel que les OSC aient accès à des informations et à des consultations régulières sur les projets financés par l'UE. Une transparence totale autour des réunions et des décisions concernant les programmes financés par l'UE sera essentielle pour aider à évaluer le potentiel des projets ex ante et leurs impacts ex post.

L'élaboration de feuilles de route des OSC est un élément clé de l'engagement des délégations de l'UE avec la société civile. La justice climatique et la participation de la société civile devraient constituer un élément central des feuilles de route des organisations de la société civile établies par les délégations de l'UE. Cependant, pour le moment, le focus sur le climat est extrêmement limité. Pour la mise en œuvre des feuilles de route, une consultation et un dialogue continus avec la société civile sont essentiels. Les droits à la participation du public et à l'accès à l'information et à la justice sont inscrits dans la Convention d'Aarhus, document clé pour renforcer le rôle de la société civile dans la prise de décisions en matière d'environnement. La Convention a été signée et ratifiée par l'UE et tous ses États membres. La Convention s'applique également aux délégations de l'UE du voisinage méridional qui devraient y adhérer.

#### **Recommandation à l'intention de la Commission européenne (DG CLIMA, DG DEVCO, DG NEAR), Parlement européen (Commissions des affaires étrangères et du développement), Conseil européen (groupe de travail CODEV)**

S'agissant de la NDICI et de la future architecture d'investissement externe, les décideurs devraient garantir le soutien à la société civile à travers tous les instruments (thématiques et géographiques). Il faudrait créer davantage de possibilités pour que les OSC / parties prenantes locales aient accès à des fonds et créent une enveloppe dédiée à la société civile dans le cadre de chaque programme géographique pour une meilleure intégration de la société civile dans l'action climatique des pays. La DG NEAR devrait également promouvoir d'autres sources de financement telles que « Horizon Europe » (Pilier 2), en renforçant l'engagement des organisations de la société civile de la région dans les sources de financement européennes qui soutiennent la recherche sur la transition énergétique et les politiques climatiques.

#### **Recommandation à l'intention de la Commission européenne (DG NEAR), du service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des délégations de l'UE, IISG**

En ce qui concerne la programmation des fonds de l'UE, les délégations de l'UE devraient organiser des consultations régulières avec un large éventail d'acteurs de la société civile locale, des groupes de jeunes, des réseaux régionaux, y compris ceux ayant des liens avec les défenseurs de la justice climatique dès le début du processus de programmation; les consultations doivent inclure des orientations et des informations claires et être transparentes quant aux attentes et aux résultats. Des informations régulières sur les opportunités et le processus doivent être fournies, en s'appuyant sur le processus du site de suivi de la programmation conjointe.

#### **Les examens des feuilles de route des OSC devraient mieux s'aligner sur la justice climatique et sociale, ainsi que sur les priorités et les acteurs des OSC, et créer des synergies avec les stratégies nationales des droits humains, le Plan d'action pour l'égalité des sexes, la Convention d'Aarhus, dans chaque contexte national, avec une sensibilisation des acteurs concernés**

La IISG devraient jouer un rôle de liaison avec les délégations de l'UE afin de renforcer la coordination (par l'intermédiaire du groupe des délégations de l'UE).

**Recommandation à l'intention de la Commission européenne (DG CLIMA, NEAR, DEVCO)**

Le renforcement des dialogues public-privé garantira la mise en œuvre effective de la réforme de l'investissement dans le climat. Le pacte sur le climat proposé dans le cadre du « Green Deal » européen proposé doit intégrer une dimension internationale dans sa structure afin de faciliter la création d'un comité multipartite réunissant la société civile du voisinage méridional et de l'UE, ainsi que des acteurs publics et privés régionaux dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du climat, pour suivre les progrès en matière de climat et de justice sociale dans l'action extérieure, le financement et les investissements de l'UE.

**Recommandation à l'intention de la Commission européenne (DG NEAR), SEAE, délégations de l'UE, IISG**

L'UE devrait renforcer son soutien aux OSC axées sur les défis climatiques et environnementaux au niveau régional - par exemple en organisant un Forum de la société civile sur ce thème. Reconnaisant les réseaux existants (par exemple, CAN Arab World), les délégations de l'UE devraient soutenir leur orientation vers des sources de financement et mettre en place une plateforme spécialisée de la société civile dans le domaine de l'environnement.



*Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Majalat et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne.*